

Le 26 août 2016,

Monsieur Maman Sidikou
Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU en République Démocratique du Congo

Cher Monsieur Maman Sidikou,

A travers cette lettre, nous souhaitons porter à votre attention nos inquiétudes sur la situation sécuritaire dans la ville de Béni et sur le territoire éponyme et vous faire part de nos recommandations afin que la MONUSCO puisse renforcer la protection des civils dans cette zone.

Le samedi 13 août, au moins cinquante personnes ont été tuées par des attaquants inconnus dans la ville de Béni, dans l'est de la RDC¹. Vingt-huit personnes ont été kidnappées, parmi lesquelles dix-huit enfants. Ce massacre est le dernier en date d'une longue série dont le bilan total s'élève à environ 700 hommes, femmes et enfants tués et 200.000 personnes déplacées depuis octobre 2014². Selon la société civile de Béni, le bilan serait plus élevé, estimant qu'environ 1.200 personnes ont été tuées au cours des deux dernières années.

Depuis le premier massacre confirmé le 2 octobre 2014, il y a eu environ 107 tueries allant de meurtres individuels aux massacres de 120 hommes, femmes et enfants, souvent avec des machettes³. Ces événements soulèvent des questions importantes sur l'action de la MONUSCO et sa capacité à remplir son mandat de protection des civils.

Les ONGs signataires de cette lettre ont identifié les lacunes suivantes dans la réponse de la MONUSCO :

- **Manque d'accès des communautés à la MONUSCO** : Les communautés affirment souvent ne pas savoir à qui s'adresser à la MONUSCO si elles ont besoin d'aide. Bien qu'il s'agisse du deuxième massacre se déroulant dans la ville de Béni, il n'y a pas de réseau d'alerte communautaire. Les commandants FARDC présents dans la zone ont informé les ONGs et la société civile que les tirs entendus autour de 19h30 résultaient d'affrontements entre des chauffeurs de motos⁴. Bien que le but fût d'éviter la panique, cette fausse information a retardé le déploiement de la MONUSCO dans la zone, d'autant plus qu'elle était incapable de vérifier la véracité de l'information auprès des communautés.
- **Manque d'information sur les responsables de ces massacres** : Plusieurs acteurs armés, parmi lesquels les ADF, les groupes Mai-Mai et certains éléments des FARDC⁵ sont soupçonnés d'être responsables de la violence dans le Grand Nord. Pourtant, les relations entre ces différents groupes et leurs motivations restent largement méconnues. Une meilleure connaissance des réseaux de violence est critique pour définir une réponse appropriée.
- **Absence de planification de mesures de contingence** : Cette récente attaque contre les civils a été vue comme une action de représailles des ADF après l'attaque de leur base de Mwaliki par les FARDC à la fin du mois de juillet. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une opération conjointe, la résolution 2277 engage la MONUSCO à « réduire le risque pour les civils avant, pendant et après

¹ Comme beaucoup de corps ont été jetés dans la rivière Semliki, le bilan réel reste inconnu. Selon la Croix rouge local, il y aurait environ 120 morts.

² Rapport final du Groupe des Experts sur la République démocratique du Congo (23 mai 2016)

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/466

³ Ibid

⁴ Selon 3 entretiens réalisés le 15 août 2016 avec trois ONGs basés dans la ville de Béni

⁵ "Qui sont les tueurs de Béni" Rapport du Groupe d'Etude sur le Congo, Jasons Stearns, mars 2016

<http://congoresearchgroup.org/report-who-are-the-killers-of-beni>

une opération militaire »⁶. Les plans de contingence devraient aller au-delà des répercussions immédiates d'une action armée. Les représailles contre les civils sont en effet un mode opératoire fréquemment utilisé par les ADF à Béni et continueront de l'être.

Alors que le deuxième anniversaire de la première attaque approche, une réponse globale de long terme doit désormais être développée, particulièrement dans un contexte de montée de la violence liée à l'incertitude sur la période électorale.

Par conséquent, nous vous recommandons avec insistance les mesures suivantes :

Recommandations :

- Demander un renforcement général de la présence civile de la MONUSCO dans l'ensemble du territoire de Béni en insistant sur une meilleure communication et écoute des communautés et en engageant les ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif. Dans la pratique, cela devrait inclure :
 - Un renforcement dans la consultation et la communication avec les communautés à Béni. Les consultations devraient identifier les moyens d'améliorer la sécurité et de réduire les risques de protection, particulièrement pour les enfants. Cela devrait être fait grâce à une augmentation de la présence permanente du personnel civil de la MONUSCO à Béni et à travers l'augmentation de la présence des Agents de Liaison Communautaires en augmentant le déploiement de femmes ALC.
 - La mise en place d'un système d'alerte précoce à Béni, s'inspirant des leçons tirées des réseaux d'alerte communautaire de la MONUSCO et permettant aux membres de la communauté d'alerter directement la MONUSCO. Le système doit faire l'objet d'un suivi et des retours réguliers doivent être faits aux communautés.
 - Mettre en place une cellule permanente d'analyse conjointe de la MONUSCO dans la ville de Béni pour développer une meilleure connaissance des motivations des différents groupes armés dans le Grand Nord. Si une telle analyse parvient à rassembler des preuves crédibles de crimes, les responsables devraient être poursuivis par la justice, y compris les soldats FARDC, indépendamment de leurs grades.
 - Renforcer la redevabilité envers la population en ouvrant une enquête officielle sur quand et comment la MONUSCO a reçu des alertes sur les massacres dans le territoire de Béni et tirer des conséquences des résultats de cette enquête. S'il est vrai que la MONUSCO reçoit beaucoup de fausses alertes, les personnes en charge de les recevoir devraient être formées aux procédures de vérification pour s'assurer qu'elles ne sont rejetées qu'après un suivi approprié. Les résultats de cette enquête devraient être publiés, y compris les limites sur les structures actuelles, les ressources et le mandat.
- Inciter le gouvernement de la RDC à développer un plan de sécurité pour le territoire de Béni qui implique les communautés locales et la MONUSCO, en adéquation avec le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (STAREC) ainsi que la stratégie I4S et le plan de stabilisation provincial.
- Encourager le gouvernement de la RDC à poursuivre l'enquête sur les massacres de Béni depuis 2014 de la manière la plus transparente possible, indépendamment de la sensibilité des résultats de l'enquête. Les résultats devraient être rendus publics et les personnes reconnues

⁶ S/RES/2277 (2016), "Resolution 2277: 2016" Section I: Protection of Civilians, Paragraph D.
http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF969B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_res_2277.pdf

coupables devraient être poursuivies par la justice pour redonner un sentiment de justice à la population de Béni.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition si vous souhaitez traiter de ce sujet plus en détails.

Cordialement,

